



Arrte micro entreprise et ass

Par **cavril08**, le **21/10/2009** à **10:13**

Bonjour,

j'ai créé mon entreprise en mai 2008

bénéficiant de l'accr, j'ai obtenu l'exonération des charges la première année

j'ai demandé la prolongation pour un an, cette demande n'a pas été prise en compte (erreur du cni)

ne pouvant régler la note de 3700€ somme qui dépasse mes rentrées, j'ai arrêté mon activité le 30/09/09

avant la création, Je bénéficiais de l'ass par l'assedic

je me suis réinscrit et on m'a indiqué que je serai non indemnisé même pas l'ass

Je dois encore payer 83€ mensuel de prêt à la création d'entreprise

+ encore 3700 € de charges, qui me seront remboursés ultérieurement (indication du rsi !!)

est-ce normal de ne pas récupérer mes droits ass

merci de votre réponse

cordialement

c.avril